

« Entreprises et environnement » en CHAMPAGNE-ARDENNE

Numéro 12

4^{ème} trimestre 2011

Cette lettre est réalisée par la **Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services** (CNAMS) dans le cadre du programme « Entreprises et environnement ». Ce dernier a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.



SOMMAIRE

Annnonce	p. 1
Technologies / Produits / Actions	p. 2
Témoignage	p. 2
Réglementation	p. 3
Compétences	p. 3
Fonds documentaire	p. 4
Agenda	p. 4
Contacts	p. 4

DANS CE NUMÉRO

TOUS MÉTIERS

- Bénéficiez du programme « Entreprises et environnement » en Champagne-Ardenne
- Contrôle périodique des installations classées : les modalités d'application changent

MÉTIERS GRAPHIQUES

- La marque IMPRIM'VERT : quelles évolutions pour 2012 ?

ENTRETIEN DES TEXTILES

- Faites le point sur votre situation par rapport au 2345

SALON DE COIFFURE

- Institutions de la Coiffure : quel est leur rôle ?

RÉPARATION MÉCANIQUE

- ÉCOMET : un site internet pour gérer l'environnement dans votre entreprise

BÉNÉFICIEZ DU PROGRAMME « ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT » EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Depuis 2006, une chargée de mission de la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) répond à vos questions liées à la gestion de l'environnement. Depuis 2010, compte-tenu de vos nombreuses demandes, un second chargé de mission vous apporte son expertise.

En 6 ans, vous avez été :

- 1200 entreprises différentes à solliciter les chargés de mission environnement,
- 600 personnes à participer à une réunion d'information,
- 200 entreprises à bénéficier d'un accompagnement individuel dont 30 d'un soutien pour le montage d'un dossier de demande d'aide financière.



Réunion d'informations

Source : CMA 10

Faites comme vos confrères, contactez-nous :

- Réparation mécanique / carrosserie : nous répondons à vos questions concernant les débourbeurs-déshuileurs et concernant le financement de vos projets d'investissements (ex. transfert de locaux),
- Imprimerie : nous vous épaulons pour être titulaire de la marque Imprim'vert et pour obtenir une aide financière pour l'achat de vos machines (ex. CTP),
- Pressing : nous vous aidons à vous repérer dans la réglementation 2345 et dans l'achat de technologies alternatives au perchlo (ex. aquanettoyage),
- Coiffure : nous vous accompagnons pour obtenir le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage ».

Contact Ardennes – Marne : Nicolas RASSEL 03 26 47 42 52

Contact Aube – Haute-Marne : Sophie LAROSE au 03 26 47 42 54



Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

TECHNOLOGIES, PRODUITS, ACTIONS

Dans cette rubrique, nous vous proposons des technologies, des produits ou des actions contribuant à diminuer l'impact des entreprises sur le milieu naturel et permettant de limiter les risques pour les salariés.

MARQUE IMPRIM'VERT : QUELLES ÉVOLUTIONS POUR 2012 ?

Soucieuse de valoriser les engagements environnementaux des imprimeries, la marque Imprim'Vert évolue pour répondre aux nouvelles attentes des professionnels et de leurs clients.

Suivi des consommations énergétiques

En 2011, il a été demandé aux imprimeurs porteurs de la marque ainsi qu'aux nouvelles entreprises marquées, de réaliser un suivi trimestriel de leurs consommations énergétiques. 2012 sera l'année des premiers résultats de ces suivis. Désormais, lors de chaque renouvellement, l'entreprise devra en plus des justificatifs d'élimination des déchets, produire un document de suivi des consommations énergétiques de l'année écoulée. Ce critère a pour objectif de sensibiliser les entreprises à leur consommation énergétique et au coût associé.

Communication client

Le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie, propriétaire de la marque Imprim'Vert développe la communication autour de la marque afin d'apporter une meilleure visibilité auprès de la clientèle :

- une étude stratégique a été engagée sur la communication,
- une page Facebook (facebook.com/imprimvert) et un compte Twitter (twitter.com/ImprimVert) ont été mis en ligne,
- le site internet sera amélioré pour permettre une plus grande attractivité,
- une application QR Code va être créée d'ici la fin de l'année. Elle permettra d'authentifier les imprimeurs Imprim'Vert et d'éviter les utilisations frauduleuses de la marque,
- un site mobile internet est désormais disponible à l'adresse : m.imprimvert.fr.



Droits d'usages de la marque

Considérant ces nouveaux avantages, il a été décidé de faire participer l'ensemble des entreprises porteuses de la marque au financement de ces actions. Ainsi les droits d'usage de la marque sont augmentés de 30 € HT quelle que soit la taille de l'entreprise. Pour les entreprises de 0 à 9 salariés, le coût annuel d'utilisation de la marque sera de 30 € HT. Pour les entreprises de 10 à 49 salariés, il sera de 130 € HT. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, il sera de 230 € HT.

Obtention du millésime 2012

En Champagne-Ardenne, vous êtes 34 entreprises titulaires de la marque. Vous avez jusqu'au 31/03/12 pour réaliser votre suivi annuel ou votre renouvellement avec visite. Pour toute question, prenez contact avec votre référent. Si vous n'êtes pas encore titulaire de la marque et que vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, prenez contact avec la CNAMS.

Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

TÉMOIGNAGE

Dans cette rubrique, nous vous proposons de découvrir les bonnes pratiques environnementales mises en place par une entreprise de la région Champagne-Ardenne.

Majuscule à Reims (51), 7 salariés et 1 apprenti, impression numérique et sérigraphie



Source : Majuscule

Majuscule améliore sa gestion environnementale. Thierry PREVOTEAU nous explique sa démarche : « La gestion de l'environnement est pour nous une considération quotidienne afin de limiter au maximum notre empreinte environnementale. Si la sérigraphie représente moins de 10% de notre activité totale, elle génère davantage de nuisances environnementales par rapport aux autres activités. Nous avons toutefois décidé de maintenir cette activité et engagé une politique pour limiter l'impact écologique.

Une réflexion a été menée afin d'élaborer une stratégie conforme à nos désirs et facilement acceptée et appliquée par l'ensemble du personnel. Des investissements ont ensuite été réalisés afin de limiter les risques de pollution des sols grâce à la mise en place de bacs de rétention pour les produits dangereux. Il est aussi prochainement prévu la mise place d'un système de récupération et de traitement des eaux souillées.

Nous avons également choisi de nous lancer dans la démarche d'obtention de la marque IMPRIM'VERT, pour valoriser notre volonté de réduire les impacts environnementaux dus à notre activité. Cette marque nous permettra de souligner notre différence par rapport à la concurrence et par là même de répondre aux attentes de nos clients en leur proposant différentes solutions correspondant à leurs exigences environnementales. Enfin, grâce à IMPRIM'VERT, nous pourrions rester compétitifs auprès des collectivités locales qui intègrent des considérations environnementales aux appels d'offres. »

RÉGLEMENTATION

Dans cette rubrique, nous vous proposons de vous présenter un point sur la réglementation environnementale applicable aux entreprises artisanales.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS CLASSÉES : LES MODALITÉS D'APPLICATION CHANGENT

Un décret paru en novembre modifie les principes du contrôle périodique applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à déclaration (rubriques 1435 « station-service », 2345 « utilisation de solvants pour le nettoyage à sec », 2950-2 « traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique »...).

Demande écrite de l'exploitant

Désormais, l'exploitant devra formuler une demande écrite à un organisme agréé pour la réalisation du contrôle périodique. Le courrier précisera les rubriques ICPE concernées et la date de déclaration de l'installation.

Relevés des non-conformités majeures et mises en conformité

Les non-conformités majeures seront définies pour chaque rubrique ICPE dans leur arrêté-type. Lorsque l'organisme de contrôle mentionne dans son rapport de visite une ou des non-conformités majeures, l'exploitant doit adresser à l'organisme, sous 3 mois, un échéancier des mesures pour y remédier. L'exploitant a ensuite 1 an pour corriger ces non-conformités et demander un contrôle complémentaire de l'installation par l'organisme agréé.

Signalement des non-conformités majeures à l'administration

Les non-conformités majeures seront signalées à l'administration par les organismes de contrôle dans les cas suivants :

- absence de réception de l'échéancier de mise en conformité de l'installation dans le délai de 3 mois,
- absence de demande écrite de contrôle complémentaire dans le délai d'un an,
- persistance des non-conformités à la suite du contrôle complémentaire.



Pressing Clean

Source : CNAMS

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PRESSINGS ET DES BLANCHISSERIES LANCE UNE OPÉRATION NATIONALE

La FFPB avec le soutien des Chambres de Métiers et de l'Artisanat a été mandatée pour 2 ans par l'ADEME pour réaliser des pré-diagnostic environnement dans les pressings.

Le but est de faciliter la mise en place de bonnes pratiques environnementales (ex. bache à eau, sécurisation des stockages) ou l'achat de technologies de substitution (ex. aquanettoyage).

L'opération permettra également de faire le point sur la situation réglementaire de l'entreprise (ex. 2345). Elle constitue un bon outil pour préparer votre contrôle périodique et pour anticiper les évolutions réglementaires.

Pour bénéficier de cet accompagnement gratuit, merci de prendre contact avec la CNAMS.

Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

COMPÉTENCES

Dans cette rubrique, nous vous présentons tour à tour les différentes structures s'occupant de la protection de l'environnement en vous précisant leur rôle et leurs compétences.

INSTITUTIONS DE LA COIFFURE



INSTITUTIONS DE LA COIFFURE

Quel est le rôle des Institutions de la Coiffure ?

Les Institutions de la Coiffure regroupent les régimes sociaux complémentaires des salariés de la coiffure : retraite, prévoyance et santé. Elles proposent aussi des garanties complémentaires ainsi que des aides matérielles et financières aux salariés, employeurs et retraités pour faire face aux risques de la vie.

Elles sont membres d'AG2R LA MONDIALE, groupe d'assurance de protection sociale et patrimonial en France.

Quelles actions développent les Institutions de la Coiffure en matière de développement durable ?

Elles mènent des campagnes d'information sur la prévention des risques de maladies professionnelles dans la coiffure telles que les allergies respiratoires et cutanées ou les Troubles Musculo-Squelettiques. Ces actions visent à la fois des chefs d'entreprise, des salariés, des jeunes en formation et des enseignants (ex. guides de prévention, réalisé avec AG2R).

Les Institutions de la Coiffure, à la demande des partenaires sociaux, lancent le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage ». L'attribution de ce label s'appuie sur un référentiel portant sur la gestion des déchets, de l'air, de l'énergie dans les salons de coiffure, ainsi que sur la préservation de la santé et du bien-être des collaborateurs et de la clientèle.

Il permet au salon de coiffure de renforcer et de valoriser auprès de ses clients, ses actions de développement durable.

Quelles actions des Institutions de la Coiffure en Champagne-Ardenne ?

La démarche pourra vous être présentée individuellement et la CNAMS pourra vous accompagner pour remplir le référentiel. Le coût de l'audit vous sera proposé à un tarif négocié. Nous souhaitons ainsi vous faciliter l'accès à ce label.



Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

FONDS DOCUMENTAIRE

Dans cette rubrique, nous vous proposons des ouvrages de référence, des documents d'informations, des sites internet... où vous pouvez trouver des informations sur la gestion des déchets et de l'environnement dans les entreprises artisanales.

ÉCOMET est un site internet réalisé par le CNIDEP. Il vise à sensibiliser les artisans et les jeunes en formation professionnelle à la protection de l'environnement. Ce site s'adresse notamment aux professionnels de l'automobile et de la coiffure. Il est un véritable guide pratique dans la gestion au quotidien des impacts environnementaux des entreprises.



Source : CNAMMS

Coiffure

Grâce à cet outil, vous apprendrez à repérer les impacts sur l'environnement et la santé de vos salariés dans votre entreprise et à comprendre les enjeux d'une bonne gestion des produits et activités dangereuses. Vous trouverez un éclairage réglementaire et des solutions techniques pour stocker, utiliser et éliminer les produits que vous utilisez chaque jour pour vos activités.

Des animations vous sont proposées afin de vérifier vos connaissances sur le tri des déchets ou sur les impacts générés par votre activité. Enfin, pour aller plus loin, un espace environnement vous propose de réfléchir sur vos achats, vos modes de déplacement et la poursuite de ces bonnes pratiques à la maison.

www.ecomet.fr



Source : FNA

Atelier de réparation mécanique

Pour obtenir le document, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

RENDEZ-VOUS

Au travers de cette rubrique, nous vous informons des réunions, des conférences, des évènements, des salons ou des échéances pouvant intéresser les entreprises artisanales.

En 2012, des réunions d'information ou des formations seront organisées :

- Pressings : réunion d'information sur l'aquanettoyage et les techniques alternatives au perchloréthylène
- Pressings : formation initiale obligatoire 2345 les lundis 30 janvier et 6 février 2012
- Réparation mécanique – Carrosserie – Station-service : réunion d'information sur la gestion des déchets, la gestion de l'eau et les aides financières
- Coiffure : réunion d'information sur les bonnes pratiques environnementales et le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage »
- Métiers graphiques : formation « valoriser sa démarche environnementale dans ses contacts commerciaux »

Les prochains comités d'attribution Imprim'Vert en Champagne-Ardenne auront lieu le 16 février et le 15 mars 2012, puis en juin et novembre 2012.

Pour obtenir plus d'informations, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

Le programme « Entreprises et environnement » en Champagne-Ardenne est coordonné et mis en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse, de l'Europe, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et de la Région Champagne-Ardenne.



Vos contacts environnement

Sophie LAROSE - Mél : sophie.larose@mcas-ca.com / **Nicolas RASSEL** - Mél : nicolas.rassel@mcas-ca.com
CNAMMS - 37 rue des Capucins - 51100 REIMS - Tél. 03 26 47 22 55 - Fax : 03 26 47 57 65 - www.cnamms-ca.fr